

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 01/03/2023 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Recharge Liquide vaisselle et mains au bicarbonate 450ml

Code du produit : BRI311 (VRCBRI233-2)

Type de produit : Détergent

Groupe de produits : Produit commercial
Autres moyens d'identification : Gencod : 3383482304017

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Liquide vaisselle et mains

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

HARRIS SAS SASU 16 rue des rougeries CS31809 FR– 35400 Saint-Malo France

T +33 (0) 2 96 63 88 22 - F +33 (0) 2 96 63 88 77 jacques@lebriochin.com - www.jacquesbriochin.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : INRS/ORFILA (France) : 33 1 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti- poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

01/03/2023 (Date d'émission) FR (français) 1/11

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sodium Lauryl Sulfate	N° CAS: 73296-89-6 N° CE: 277-362-3 N° REACH: 01-2119489464- 26	5 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
cocamidopropyl betaine	N° CAS: 147170-44-3	1 – 5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Alkyl, C10-16, polyglucoside	N° CAS: 110615-47-9 N° CE: 600-975-8 N° REACH: 01-2119489418- 23	1 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
éthanol; alcool éthylique	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° Index: 603-002-00-5 N° REACH: 01-2119457610- 43	1 – 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
Decyl glucoside	N° CAS: 68515-73-1 N° CE: 500-220-1 N° REACH: 01-2119488530- 36	1 – 5	Eye Dam. 1, H318

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
butanone; éthylméthylcétone substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 78-93-3 N° CE: 201-159-0 N° Index: 606-002-00-3 N° REACH: 01-2119457290- 43	< 0,1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Limites de concentration spécifiques:			
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
Sodium Lauryl Sulfate	N° CAS: 73296-89-6 N° CE: 277-362-3 N° REACH: 01-2119489464- 26	(10 ≤C < 20) Eye Irrit. 2, H319 (20 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318	
cocamidopropyl betaine	N° CAS: 147170-44-3	(4 ≤C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (10 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318	
Alkyl, C10-16, polyglucoside	N° CAS: 110615-47-9 N° CE: 600-975-8 N° REACH: 01-2119489418- 23	(12 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318 (30 ≤C < 100) Skin Irrit. 2, H315	
Decyl glucoside	N° CAS: 68515-73-1 N° CE: 500-220-1 N° REACH: 01-2119488530- 36	(10 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318 (10 ≤C < 100) Eye Irrit. 2, H319	

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors

du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres

matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

danger

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de

la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à

l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

01/03/2023 (Date d'émission) FR (français) 4/11

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)		
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Alcool éthylique	
VME (OEL TWA)	1900 mg/m³	
VME (OEL TWA) [ppm]	1000 ppm	
VLE (OEL C/STEL)	9500 mg/m³	
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	5000 ppm	
butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)		
UE - Valeur limite indicative d'exposition profession	nnelle (IOEL)	
Nom local	Butanone	
IOEL TWA	600 mg/m³	
IOEL TWA [ppm]	200 ppm	
IOEL STEL	900 mg/m³	
IOEL STEL [ppm]	300 ppm	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local Méthyléthylcétone		
VME (OEL TWA)	600 mg/m³	
VME (OEL TWA) [ppm]	200 ppm	
VLE (OEL C/STEL)	900 mg/m³	
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	300 ppm	

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : transparent et incolore.
Couleur : Incolore, jaune clair.

Odeur : Citron

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 4,5 +-0.5

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,025

Solubilité : Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

01/03/2023 (Date d'émission) FR (français) 6/11

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Toxicité aigue (cutafiée) Toxicité aigue (Inhalation)	: Non classé
Sodium Lauryl Sulfate (73296-89-6)	
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
Decyl glucoside (68515-73-1)	
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
Alkyl, C10-16, polyglucoside (110615-47-9)	
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
DL50 orale	10470 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	15800 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 99999 mg/l
butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)	
DL50 orale	2737 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	6400 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5000 mg/l
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 4,5 +-0.5
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 4,5 +-0.5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité Indications complémentaires	 Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	: Non classé
(STOT) (exposition unique) Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

01/03/2023 (Date d'émission) FR (français) 7/11

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration Indications complémentaires	 : Non classé : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

Non rapidement dégradable

: Non classé

: Non classé

Tron rapidement degradable			
Sodium Lauryl Sulfate (73296-89-6)			
CL50 - Poisson [1]	4,1 mg/l		
Decyl glucoside (68515-73-1)			
CL50 - Poisson [1]	126 mg/l		
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l waterflea		
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	27,2 mg/l		
Alkyl, C10-16, polyglucoside (110615-47-9)			
CL50 - Poisson [1]	2,95 mg/l		
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	7 mg/l waterflea		
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	5 mg/l		
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	éthanol; alcool éthylique (64-17-5)		
CL50 - Poisson [1]	14200 mg/l		
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	5012 mg/l waterflea		
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	275 mg/l		
butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)			
CL50 - Poisson [1]	2993 mg/l		
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	308 mg/l waterflea		
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	1972 mg/l		

12.2. Persistance et dégradabilité

Recharge Liquide vaisselle et mains au bicarbonate 450ml		
Persistance et dégradabilité	Non établi.	

01/03/2023 (Date d'émission) FR (français) 8/11

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Recharge Liquide vaisselle et mains au bicarbonate 450ml		
Potentiel de bioaccumulation Non établi.		
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -0,32		
butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 0,3		

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage Ecologie - déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID		
14.1. Numéro ONU	14.1. Numéro ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.2. Désignation officie	elle de transport de l'ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.3. Classe(s) de dange	er pour le transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballaç	ge					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement						
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
Pas d'informations supplémentaires disponibles						

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

01/03/2023 (Date d'émission) FR (français) 9/11

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Règlement sur les détergents (CE 648/2004)

Fragrances allergisantes > 0,01%:

d-LIMONENE

CITRAL

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Contient une/des substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

Nom	Dénominatio n NC	N° CAS	Code CN	Catégorie	Limite	Annexe
		78-93-3	2914 12 00	Catégorie 3		Annexe I

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelle	s
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

: Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:					
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3				
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1				
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2				
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2				
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.				
H315	Provoque une irritation cutanée.				
H318	Provoque de graves lésions des yeux.				
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.				
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.				
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.				
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2				
STOT SE 3	SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques				

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.